

Observations concernant l'enquête publique PLUI.

Mes observations concernent la zone sud-ouest du village.

1. Zone 2AUc

Pourquoi cette zone urbanisable s'arrête à l'est à la parcelle 172 ? C'est justifié pour quelle raison ?

Par contre à l'ouest cette espace empiète sur la zone humide. Il faudrait garder le même retrait par rapport à la rivière que pour les autres parcelles sinon cela ressemble à un traitement différencié des différents propriétaires.

2. Accès ER_M_05

Pourquoi créer une route à ce niveau, directement le long de la rivière alors que la rue du Moulin permet l'accès à la zone 1AUc ? Par ailleurs vous souhaitez préserver les bords de la rivière et à cet endroit vous créer une route inutile.

3. Accès ER_M_04

Ce projet est totalement incompréhensible. Pourquoi cet accès ? Il doit servir à qui ? Vous couper des propriétés en deux ??? A Supprimer.

4. Cheminement ER_M_03

Si ER_M_03 doit être un cheminement piétonnier qui empiète totalement sur les propriétés privées, qui en sera le propriétaire futur ? Qui sera responsable du chemin et des bords de l'Ehn, ainsi que des potentiels incidents ou accidents qui peuvent arriver. Les propriétaires continueront à payer la taxe foncière sur une partie de leur terrain dont ils ne peuvent disposer. Ce point est à clarifier.

Il est regrettable que ces projets soient élaborés sans la moindre concertation avec les propriétaires concernés par des personnes qui ne connaissent ni l'environnement ni le contexte.